

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Reconduction pour 2019 du partenariat entre les services du Conseil départemental de la Direction des ressources humaines et le Laboratoire départemental d'analyses pour les formations d'une part et les analyses de biologie médicale d'autre part.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A approuvé, conformément aux propositions du rapport, la reconduction pour l'année 2019 d'un partenariat entre la direction des ressources humaines et le laboratoire départemental d'analyses, pour des formations à destination des agents territoriaux des collèges de la direction de l'éducation et des collèges ainsi que pour des analyses en biologie médicale prescrites par le service de médecine préventive.

En ce qui concerne les formations, le coût maximal est estimé à 50 000 € La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

En ce qui concerne les analyses en biologie médicale, le coût maximal est estimé à 15 000 € La dépense sera imputée au chapitre 012 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée